

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 10 février 2020

### **Avec la vague de froid attention aux risques d'intoxications au monoxyde de carbone!**

En France, le monoxyde de carbone (CO) constitue la première cause de mortalité par intoxication accidentelle dans l'habitat: chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires. En 2020, en Normandie, 29 foyers d'intoxication ont été signalés à l'ARS et au Centre Antipoison et de Toxicovigilance. Au total, 75 personnes ont été intoxiquées, en particulier durant la période de chauffe: de janvier à mars et d'octobre à décembre. Les vagues de froid sont particulièrement propices aux intoxications. L'ARS rappelle aux Normands les principaux gestes de prévention pour éviter les intoxications qui peuvent avoir de graves conséquences.

#### **Des gestes de prévention à maintenir même en période de froid**

En plus de l'entretien de vos équipements\*, il est important de continuer à adopter les bons réflexes y compris durant la vague de froid :

- Il est essentiel de continuer à aérer régulièrement les pièces de vie du logement (salon, salle de séjour, chambres), et ce même s'il fait froid (à minima, 10 minutes chaque jour) et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air (grilles d'aération).
- Les chauffages d'appoint, même munis de dispositifs de sécurité, ne doivent pas être utilisés en continu. Les consignes d'utilisation, fournies par le fabricant, doivent être respectées. L'appareil doit être situé dans une pièce correctement ventilée.
- En cas d'utilisation de groupes électrogènes, ces derniers ne doivent jamais être placés dans un lieu fermé (maison, cave, garage, grenier...), mais à l'extérieur des bâtiments et éloignés des prises d'air.
- Les braséros ou barbecues sont à proscrire à l'intérieur des locaux.

\*Il est rappelé que les installations et appareils à combustion de chauffage (chaudières) et de production d'eau chaude (chauffe-eaux) doivent être vérifiés annuellement par un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste), et que les conduits d'évacuation des gaz brûlés et des fumées (poêles, cheminées à foyer ouvert ou inserts) doivent être vérifiés et ramonés au moins une fois par an par un professionnel (entreprise de ramonage).

#### **Un gaz incolore, inodore, toxique et mortel**

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par nos sens car il est inodore, incolore et non irritant. Les principales sources d'intoxication identifiées sont des chaudières au gaz ou au fioul, auxquelles s'ajoutent des facteurs favorisants tels qu'une mauvaise ventilation naturelle (entrées et sorties d'air absentes, bouchées ou obstruées), un défaut de l'appareil, un mauvais entretien de l'installation notamment des conduits d'évacuation des gaz brûlés et des fumées. Dans certains cas, des intoxications ont été observées du fait d'une utilisation en intérieur d'appareils ou de matériels destinés à un usage à l'air libre tels que barbecue, braséro, groupe électrogène ou moteur, ...

## Les premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone

Après avoir été respiré, le monoxyde de carbone prend la place de l'oxygène dans le sang. L'apparition des maux de tête, nausées, malaises ou vomissements sont les premiers signes évocateurs d'une intoxication. L'action du monoxyde de carbone peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

### Que faire en cas d'intoxication ?

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêtez si possible les appareils à combustion,
- Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments
- Appelez les secours (**112** n° d'urgence européen - **18** Pompiers - **15** SAMU)
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers

### Prévention des intoxications au CO : des outils à destination du grand public, des collectivités et des professionnels

L'Agence régionale de santé Normandie met chaque année une boîte à outils à disposition du grand public, des collectivités et des professionnels plombiers et chauffagistes. Composée notamment de vidéos sur les symptômes, les appareils et l'entretien, et d'un spot radio, cette campagne est relayée auprès des collectivités et sur les réseaux sociaux :

**Retrouvez tous ces outils et plus d'information sur la prévention des intoxications au monoxyde de carbone sur le [site de l'ARS Normandie](#)**